

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je ne peux qu'espérer au nom des consommateurs canadiens que ces deux oiseaux-là décideront de s'entendre. Vendredi dernier, le ministre de l'Agriculture a déclaré à la Chambre qu'il existait un excédent de 17 millions de livres et que les augmentations de prix ne pouvaient être justifiées: voilà maintenant que le ministre de la Consommation nous déclare qu'il existe en fait une pénurie. Quel ministre devons-nous croire? Est-ce le ministre de l'Agriculture qui soutient que les producteurs canadiens ne cherchent pas à flouer les consommateurs ou bien est-ce le ministre de la Consommation qui donne l'impression d'un tigre édenté?

* * *

L'AGRICULTURE

LE MOTIF DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS AUX TERMINUS NE FONCTIONNANT À PAS PLEINE CAPACITÉ

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir à la question soulevée par le député de Swift Current-Maple Creek ainsi que par le député de Moose Jaw et poser au ministre de l'Agriculture une question qui revêt un intérêt particulier pour les agriculteurs canadiens.

Compte tenu du fait que la Commission des grains du Canada a le droit d'accorder des permis aux terminus à grain de la côte ouest, le ministre pourrait-il envisager de demander à cette Commission, qui relève de sa compétence, de rencontrer les sociétés qui possèdent des terminus à grain sur la côte ouest et leur demander d'expliquer pourquoi leur permis pour ces élévateurs ne devrait pas leur être enlevé, puisqu'elles ne les font pas fonctionner sept jours par semaine, à un moment où il existe un volume énorme de manutention dans ces terminus?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je peux dire au député que je vais certainement communiquer avec le président de la Commission canadienne des grains et lui en parler. C'est d'ailleurs la première fois que cette question est portée à mon attention.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de l'intérêt qu'il accorde à cette affaire car il est présentement investi d'un grand pouvoir.

La deuxième chose que je voudrais qu'il fasse est de demander à la Commission des grains du Canada si elle envisagerait l'émission de permis finals d'exportation d'orge, en fonction des normes applicables aux élévateurs ruraux, afin que les expéditions d'orge puissent contourner ces terminus et être envoyées directement aux installations de chargement en bloc de la côte ouest.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je vais étudier cette requête et en parler à la Commission canadienne des grains.

* * *

LES AÉROPORTS

LA 4^e PISTE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les députés se souviendront que, le 8 novembre, le ministre m'avait

Questions orales

assuré, à la Chambre, qu'il ne modifierait pas sa décision de ne pas construire une quatrième piste à l'aéroport international de Toronto. Je partage l'inquiétude de beaucoup de gens de Brantton-Bramalea qui ont lu dans le journal local, la semaine dernière, que le directeur de l'aéroport avait dit que la piste était nécessaire et que des études se poursuivaient.

Le ministre réitérera-t-il son engagement de ne pas procéder à la construction de cette piste à l'aéroport international de Toronto, ce qui causerait des ennuis et des inconvénients à au moins 75,000 personnes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je regrette qu'on ait ainsi interprété ce qu'a dit le directeur de l'aéroport de Toronto. Je pense qu'il voulait en fait dire que des installations supplémentaires seront requises à Toronto dans un avenir rapproché, et il parlait de certaines études techniques que nous étions en train d'effectuer relativement à la question de la quatrième piste.

Il y a une couple de semaines, j'ai essayé d'expliquer à la Chambre que ces études visaient à nous fournir des renseignements pour réfuter les arguments de ceux qui préconisent la construction d'une quatrième piste. Je reconnais l'inquiétude que cela a causée aux gens qui se sont installés dans la région où la quatrième piste aurait causé du bruit et qui ont construit là, en se fiant à l'engagement qu'avait pris ce gouvernement-ci de ne pas construire une telle piste qui les aurait incommodés. C'est pourquoi, ayant conclu que j'aurais de la difficulté à trouver une autre façon d'apaiser leur inquiétude, j'ai ordonné aujourd'hui de mettre fin immédiatement aux études relatives à la quatrième piste.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES FOURS À MICRO-ONDES—LES DANGERS POUR LA SANTÉ

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et porte sur une question d'assez grande importance, puisque les gens font actuellement leurs emplettes de Noël, et j'en ai déjà avisé le ministre.

Comme on soupçonne l'exposition aux micro-ondes d'avoir plusieurs effets secondaires et qu'elle constitue peut-être en réalité un danger grave pour la santé, et comme la Direction de l'hygiène du milieu et la Direction générale de la protection de la santé considèrent qu'il serait vraiment nécessaire de faire une recherche plus approfondie sur les micro-ondes, M^{me} le ministre pourrait-elle informer la Chambre des mesures qu'elle a prises pour protéger les Canadiens, compte tenu de l'utilisation de plus en plus répandue des fours à micro-ondes? Présentent-ils des risques?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les normes qui s'appliquent à la conception, à la construction et au fonctionnement des fours à micro-ondes sont établies au terme de la loi sur les dispositifs émettant des radiations. Nous avons publié une brochure relative aux fours à micro-ondes et elle est régulièrement mise à jour. On révisé continuellement les normes à partir des résultats de recherches faites au Canada ou à l'étranger.